



## Communiqué

Nous avons été informés le 05 octobre dernier de la validation de la nouvelle Grille de Sélection par le Comité de la SCC.

Nous avons pris appui sur les Standards FCI (N°213 et N° 217) de nos deux races, qui précisent leur utilisation comme chien de chasse spécialisé pour la recherche du grand gibier blessé, et doivent faire preuve d'aptitudes démontrées par des épreuves de travail correspondantes.

Afin de permettre aux propriétaires – conducteurs de pouvoir qualifier leurs chiens de Rouge et de s'impliquer aisément dans notre élevage, la grille de sélection a donc été modulée en conséquence, dans le respect de la législation française et celui de l'effort des Clubs Fondateurs pour la sélection. Les cotations de 2/6 à 4/6 ont notamment été adaptées pour permettre leur accessibilité.

La confirmation est fixée pour l'ensemble du Groupe 6 auquel nos chiens de Rouge sont rattachés à : 15 mois. <https://www.centralecanine.fr/articles/le-lof>

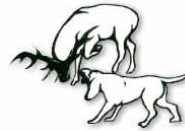
Cette Grille de Sélection est applicable à date de validation par la SCC.



# GRILLE DE SÉLECTION DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

TB = Très Bon  
 EXC = Excellent  
 CI = Classe Intermédiaire  
 CO = Classe Ouverte  
 CT = Classe Travail  
 CCH = Classe Champion

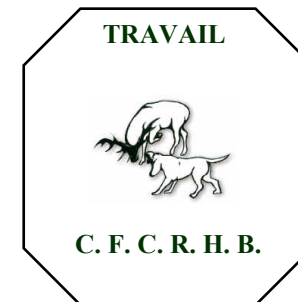
SPE = Spéciale de race  
 RE = Régionale d'élevage  
 NE = Nationale d'élevage  
 CHPT = Championnat de France  
 TAN = Test d'Aptitude Naturelle organisé par le club de race  
 BM = Brevet de Maîtrise  
 Label Travail CFCRHB



Validée par la commission d'élevage de la SCC le: **06/07/2023**

Approuvée par le comité de la SCC le: **09/08/2023**

1 point /6	2 points/6	3 points/6	4 points/6	5 points/6	6 Points
			<b>RECOMMANDE</b>	<b>ÉLITE B</b>	<b>ÉLITE A</b>
CONFIRME	Sujet CONFIRME +	Sujet CONFIRME +	Sujet CONFIRME +	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération :	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération :
	Ascendances1/1	Ascendances3/3 titulaires du	Ascendances7/7 titulaires du	<b>Mâle: 4 descendants cotés</b>	<b>Mâle: 4 descendants cotés</b>
	Titulaire du TAN-ISHV	TAN- ISHV	TAN -ISHV ou 3/3 coté 3/6	3 points avec 2 lices minimum	3 points avec 2 lices minimum
Groupe 6	+	+	+	<b>Femelle: 4 descendants cotés</b>	<b>Femelle: 4 descendants cotés 3</b>
<b>15 mois</b>	Certificat d'Aptitudes à la Recherche du Grand Gibier Blessé	TAN - ISHV (1)	TAN -ISHV (1)	3 points en 2 portées minimum	3 points en 2 portées minimum
		+	+	+	+
		15 rapports de recherche avec réussite (2)	15 rapports de recherche avec Réussite (2)	Compatibilité avec ses descendants	Compatibilité avec ses descendants
	+	+	+		
<a href="https://www.centrale-canine.fr/articles/le-lof">https://www.centrale-canine.fr/articles/le-lof</a>	10 rapports (2) de Recherche avec réussite	2 attestations (3) poursuite-menée à vue à voix*	2 attestations (3) poursuite menée à vue à voix* +		
	+	+	Brevet de Maîtrise		
		Brevet de Maîtrise Niveau 3	Niveau 1 ou 2 (3)	à partir de 3/6 sur C N.	
		+	+		
	1T Bon en NE	1T Bon NE	1 EXC en NE ou 2 EXC CT en Expo		
		+	+		
	Dysplasie de la hanche lecture A ou B	Dysplasie de la hanche lecture A ou B	Dysplasie de la hanche lecture A ou B		
		+	+		
	Identification génétique	Identification génétique	Identification génétique		
		<b>Label Travail CFCRHB</b>	<b>Label Travail CFCRHB</b>		



(1) Concernant les pedigrees étrangers, seuls les TAN des clubs affiliés à l'ISHV (Union Internationale des Clubs de Chiens de Rouge) seront reconnus.

(2) +de300mètres. (3) en cas de réussite du B.M. sans poursuite, la menée à vue ou à voix doit être certifiée par 2 attestations de poursuite et menée différentes signées par 2 témoins distincts dignes de foi.

(4) NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC. (5) Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet. (6) Vignette ISHV possible à partir de 3/6 \* avec une attestation de poursuite-menée établie par un Juge SCC - CFCRHB.